

La douane vous invite à l'événement :



Mercredi 11 janvier 2017, de 9h00 à 16h45

**À Planète Bordeaux
RN89 – Sortie 5 – 33 750 BEYCHAC-ET-CAILLAU**

L'accompagnement des opérateurs constitue une des priorités d'action de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

La DGDDI se déplace ainsi à la rencontre des professionnels des contributions indirectes ainsi que de la filière viti-vinicole et organise, le 11 janvier prochain à Bordeaux, une étape de son Tour de France des experts douaniers de la filière Vins et Alcools – CI.

La matinée sera organisée autour de trois tables rondes, dédiées au rôle de la douane dans la production viti-vinicole, aux dernières évolutions réglementaires, à la dématérialisation des formalités déclaratives et aux offres douanières pour favoriser les exportations.

L'après-midi sera consacré à trois ateliers thématiques sur les nouveaux téléservices de la douane, comme GAMMA¹, CIEL², déclarations de récolte, de production, de stock et de pratiques œnologiques (nombre de places limité, accessibles uniquement sur inscription préalable).

PRE-INSCRIPTION EN LIGNE :

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-tour-de-france-des-experts-douaniers-de-la-filiere-vins-et-alcools-bordeaux-11-janvier-2017-29380195957>

Programme :

9h00 : Accueil des participants (café)

9h30 – 9h40 : Ouverture de la journée par Bernard Farges, président de Bordeaux supérieur et Jean-Roald L'Hermitte, directeur interrégional des douanes de Bordeaux

¹ Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accise

² Contributions Indirectes En Ligne

9h40 – 10h40 : Table Ronde 1 – Comment se préparer à la dématérialisation obligatoire de vos déclarations viticoles en 2017 et accéder aux données du CVI ?

- La déclaration de stock
- La déclaration de récolte et de production
- Les déclarations de pratiques œnologiques
- L'accompagnement par les organisations professionnelles
- L'accès aux données du CVI
- Témoignages de professionnels

10h40 – 11h40 : Table Ronde 2 – Comment se préparer à la dématérialisation obligatoire de vos déclarations fiscales ?

- Le document administratif électronique (DAE) pour la circulation en suspension des vins, alcools et boissons alcooliques sur le territoire national (obligatoire au 1^{er} juillet 2017)
- La déclaration et le paiement en ligne de vos contributions indirectes (obligatoire au 31 décembre 2019)
- Les experts de la douane à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches
- Témoignages d'entreprises

11h40 – 12h25 : Table Ronde 3 – La douane vous aide à exporter

- Vous expédiez au sein de l'Union Européenne
- Vous exportez en dehors de l'Union Européenne
- Témoignages d'entreprises

12h25 – 12h30 : Clôture de la matinée par Corine Cléostrade, sous-directrice aux droits indirects à la direction générale des douanes et droits indirects

12h30 – 14h00 : Pause déjeuner (buffet)

14h00 – 16h45 : Ateliers thématiques **avec des experts de la douane** (sur inscription préalable, deux créneaux proposés : 14h00 ou 15h30):

- **Atelier 1** : “Comment remplir votre déclaration récapitulative mensuelle dans CIEL ?”
Démonstrations et présentation des dispositifs d'accompagnement
- **Atelier 2** : “La dématérialisation de vos titres de mouvements grâce à GAMMA”
Démonstrations et présentation des nouveautés réglementaires
- **Atelier 3** : “Comment remplir vos déclarations de récolte, production, stock et pratiques œnologiques ?”
Démonstrations et rappels réglementaires

Suivez-nous sur Twitter 
@douane_france
#VitiViniCi